Commune de Franois



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, BORRINI Catherine, SANDER Annie, TANNIERES Brigitte, PRALON Marine (à partir du point 10), SIMON BOUVRET Geneviève, LECLERC Bénédicte, DUBOIS Cécile Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, HENRIOT Francis, COUDRY Sébastien, PONS François, LAPOUGE Damien, DUMORTIER Florent

Absents excusés:

Monsieur LORY Jean-Pierre (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON) Monsieur HOUSSIN Thomas (donne pouvoir à Monsieur LAPOUGE Damien)

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16 jusqu'au point 9 – 17 à partir du point 10 Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2 Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18 jusqu'au point 9 – 19 à partir du point 10 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur MOUTON Patrice ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation: 26 mars 2024

<u>ORDRE DU JOUR</u> :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Référentiel M57 Fongibilité des crédits en fonctionnement et en investissement
- 3) Compte administratif 2023 du budget communal
- 4) Compte de gestion 2023 du budget communal établi par monsieur le Trésorier
- 5) Budget communal Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 6) Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- 7) Approbation du budget de fonctionnement prévisionnel 2024 de Familles Rurales Franois Serre les Sapins
- 8) Attribution de subventions
- 9) Budget primitif 2024 Budget communal
- 10) Compte administratif 2023 du budget bois
- 11) Compte de gestion 2023 du budget bois établi par monsieur le Trésorier
- 12) Budget bois Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 13) Programme de travaux forêt 2024
- 14) Budget primitif 2024 Budget bois
- 15) Compte administratif 2023 du budget cimetière
- 16) Compte de gestion 2023 du budget cimetière établi par monsieur le Trésorier
- 17) Budget cimetière Affectation du résultat de fonctionnement 2023
- 18) Remboursement du budget communal par le budget cimetière pour la construction de caveaux
- 19) Budget primitif 2024 Budget cimetière
- 20) Modification du règlement intérieur de la salle des associations
- 21) Tarifs de la salle des associations
- 22) Remboursement de caution Appartement 4 Grande Rue
- 23) Définition des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAER)
- 24) Délibération portant suppression et création d'emploi
- 25) Transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique Modification des statuts de Gbm

Divers:

. Questions diverses



La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. M Mouton Patrice est désigné pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 mars 2024 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIÈRE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2024/009

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- DESAUTEL Plan évacuation du gymnase : 545,90€ T.T.C.
- SBI Menuiseries extérieures vestiaires du foot : 4 522,08€ T.T.C.
- BFC Signaux Plaques numéros de maison : 114,00€ T.T.C

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ REFERENTIEL M57 – FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Rapporteur: Patrice MOUTON

Délibération du Conseil Municipal 2024/010

Par délibération n° 2022/064 du 12 septembre 2022, le conseil municipal a approuvé l'adoption au 1er janvier 2023 du référentiel M57 développé pour le budget principal et pour le budget bois.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces virements sont possibles dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'Assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

3/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/011

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 305 095,58 €	787 076,28 €
Recettes	1 662 753,89 €	497 861,48 €
Déficit (-) 2023		- 289 214,80 €
Excédent (+) 2023	357 658,31 €	

Après présentation du compte administratif 2023 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 17 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

4/ COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET COMMUNAL ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/012

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	1 305 095,58 €	1 305 095,58 €
Recettes de fonctionnement	1 662 753,89 €	1 662 753,89 €
Excédent (+) 2023	357 658,31 €	357 658,31 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	275 623.73 €	275 623.73 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	633 282,04 €	633 282,04 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	787 076,28 €	787 076,28 €
Recettes d'investissement	497 861,48 €	497 861,48 €
Déficit (-) 2023	-289 214,80 €	-289 214,80 €
Déficit d'investissement cumulé 2022	-269 574.02 €	-269 574.02 €
Déficit d'investissement cumulé 2023	-558 788.82 €	-558 788.82 €
Excédent cumulé	74 493,22 €	74 493.22 €

Après présentation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier et après avoir constate qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2023 et celles du compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'approuve par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

5/ BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/013

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 633 282,04 €,

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de

558 788,82 €

(D001 au BP 2024),

- un excédent de financement de

0

(R001 au BP 2024).

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses

168 192,49 €

- en recettes de

500 000,00 €.

Décide, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- affectation en réserves d'investissement (1068) pour

226 981.31 €

- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2024) pour 406 300,73€

6/ VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur les taux d'imposition 2024.

Par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe sur le foncier bâti : 33.22 % Taxe sur le foncier non bâti : 16.09%

Taxe d'habitation: 5.84%

Il est proposé de conserver des taux identiques à ceux de l'an passé pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti ainsi que la taxe sur le foncier non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés

- Décide de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de l'an passé : Taxe sur le foncier bâti : 33.22 % Taxe sur le foncier non bâti: 16.09%

Taxe d'habitation: 5.84%

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

7/ APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNEL 2024 DE FAMILLES RURALES FRANOIS SERRE-LES-SAPINS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/015

L'association Familles Rurales de Franois-Serre-Les-Sapins prend en charge la gestion du périscolaire de la commune de Franois le matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h30 à 18h30.

Concernant cette prestation, le budget de l'association Familles Rurales de Franois-Serre-Les-Sapins s'élève pour l'année 2024 à un total de 86 509,00 € en dépenses et en recettes.

Les recettes sont constituées par la participation des familles et divers concours, dont celui de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs.

La commune de Franois apportera une participation de 23 227,72 €.

Après présentation du budget prévisionnel 2024 de l'association Familles Rurales pour la gestion du service périscolaire de la commune de Franois annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés approuve ce budget

8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution de subventions aux associations.

La Commission finances propose d'attribuer une subvention aux associations suivantes :



ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES / NATIONALES	Proposition 2024
- ALEDD	300.00 €
- UNC AFN Section d'Audeux	100.00 €
- Souvenir Français	80.00€
- A.F.M. Téléthon	200.00€
- Bibliothèque de l'hôpital	100.00€
- JALMALV	200.00€
- Semons l'espoir	200.00€
- La Ronde de l'Espoir Cancer	100.00€
- AVALFORT	100.00€
- FARER AVANNE	200.00€
- Accueil famille de Pergaud	100.00 €
- Emmaüs	200.00€
- Banque Alimentaire	100.00 €
- Resto du cœur	150.00 €
- Dossier de Subvention Horseball	100.00 €
- Onco Doubs	100.00 €
- SAPADHE scolarité des enfants malades	100.00 €
TOTAL	2 430.00 €
TOTAL GENERAL	14 310.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord à l'attribution des subventions proposées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ces attributions.

9/ BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET COMMUNAL

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/017

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2024 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

BUDGET COMMUNAL 2024	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
011 Charges à caractère général	563 420.00 €
012 Charges de personnel	542 600.00 €
014 Atténuation de produits	1 000.00 €
023 Virement section investissement	211 559.04 €
042 Opération d'ordre entre sections	113 956,75 €
65 Autres charges de gestion courante	242 200.00 €
66 Charges financières	19 200.00 €
67 Charges exceptionnelles	500.00 €
68 Dotations aux provisions	32 500.00 €
Total dépenses	1 726 935.79 €
Recettes	
002 Excédent antérieur reporté	
fonctionnement	406 300.73 €
013 Atténuation de charges	5 000.00 €
042 Opération d'ordre entre sections	80 396,75 €
70 Vente de produits	142 000.00 €
73 Impôts et taxes	1 156 417,65 €
74 Dotations et participations	159 951,00 €
75 Autres produits de gestion courante	109 800.00 €
77 Produits exceptionnels	0.00€
78 Reprise sur amrt et provisions	0.00€
Total recettes	2 059 866,13 €



BUDGET COMMUNAL 2024	INVESTISSEMENT
Dépenses	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	558 788,82 €
040 Opérations d'ordre entre sections	80 396,75 €
041 21318 Intégration frais études	5 180,28 €
10 Dotations fonds divers réserves	9 458,00€
16 Remboursement d'emprunts	98 030,00 €
20 Immobilisations incorporelles	8 000,00 €
204 Subventions d'équipement	140 199,92 €
21 Immobilisation corporelles	490 842,49 €
Total dépenses	1 390 896,26 €
Recettes	
021 Virement de la section fonctionnement	211 559,04 €
024 Produits des cessions	289 000,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	113 956,75 €
041 2031 Intégration frais études	5 180,00 €
10 Dotations fonds divers réseau	251 981,31 €
13 Subventions d'équipement	8 496,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	501 200,00 €
27 Autres immobilisations financières	9 522,88 €
Total recettes	1 390 896.26 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

10/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET BOIS

Rapporteur: Patrice MOUTON – Avis de la commission finances 25 mars 2024: Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/018

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	91 868,89 €	965,25€
Recettes	123 539,99 €	0€
Déficit (-) 2023		- 965.25 €
Excédent (+) 2023	31 671,10 €	

Après présentation du compte administratif 2023 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

11/ COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET BOIS ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/019

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	91 868,89 €	91 868,89 €
Recettes de fonctionnement	123 539,99€	123 589.99€
Excédent (+) 2023	31 671.10 €	31 671.10 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	44 447.26 €	44 447.26 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	76 118.36 €	76 118.36 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	965.25	965.25 €
Recettes d'investissement	0€	0€
Déficit (-) 2023	-965,25 €	-965,25 €
Excédent d'investissement cumulé 2022	43 473.25 €	43 473.25 €
Excédent d'investissement cumulé 2023	42 508,00 €	42 508,00 €
Excédent cumulé	118 626.36 €	118 626,36 €

Après présentation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2023 et celles du compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.



12/ BUDGET BOIS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/020

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 76 118,36 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de

0 €

(D001 au BP 2024)

- un excédent de financement de

42 508,00 €

(R001 au BP 2024)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de

0 €

- en recettes de

0 €

Décide, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section d'investissement (R001 du BP 2024) pour :

42 508,00 €

- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2024) pour

76 118,36 €

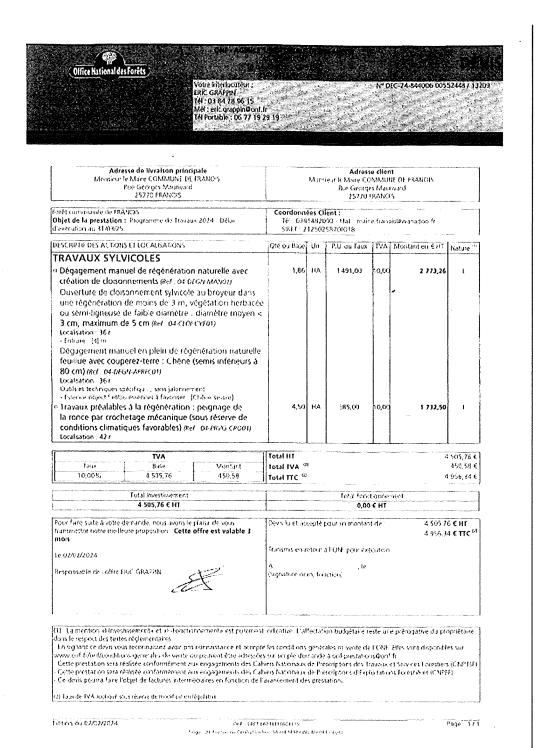
13/ PROGRAMME DE TRAVAUX FORÊT 2024

Rapporteur: Florent DUMORTIER – Avis de la commission finances du 25 mars 2024: Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur le programme de travaux proposés pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts ainsi que sur le devis correspondant à ces travaux.

Le programme des travaux proposés par l'ONF est le suivant :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le devis présenté par l'ONF pour un montant de $4\,505.76\,\epsilon$ HT



14/ BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET BOIS

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/022

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2024 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

BUDGET BOIS 2024	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
011 Charges à caractère général	55764,40 €
65 Autres charges de gestion courante	44 000,00 €
66 Charges financières	200,00 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
Total dépenses	100 464,40 €
Recettes	
002 Excédent antérieur reporté	
fonctionnement	76 118,36 €
70 Produits des services	141 600,00 €
Total recettes	217 718,36 €
BUDGET BOIS 2024	INVESTISSEMENT
Dépenses	
21 Immobilisation corporelles	30 000,00 €
Total dépenses	30 000.00 €
Recettes	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	42 508,00 €
Total recettes	42 508.00 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.

15/ COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/023

p	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	26 565.29 €	22 558,59 €
Recettes	26 568.59 €	26 565,29 €
Déficit (-) 2023		
Excédent (+) 2023	3.30 €	4 006,70€

Après présentation du compte administratif 2023 annexé à la présente délibération, Monsieur le Maire ayant assisté à la discussion mais s'étant retiré au moment du vote, c'est sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BAULIEU que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif, par 18 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.

16/ COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET CIMETIERE ETABLI PAR MONSIEUR LE TRESORIER

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/024

	Compte administratif	Compte de gestion
Fonctionnement		
Dépenses de fonctionnement	26 565.29 €	26 565.29 €
Recettes de fonctionnement	26 568.59 €	26 568.59 €
Excédent (+) 2023	3.30 €	3.30 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	8,77 €	8,77 €
Excédent de fonctionnement cumulé 2023	12.07 €	12.07 €
Investissement		
Dépenses d'investissement	22 558,59 €	22 558,59 €
Recettes d'investissement	26 565,29 €	26 565,29 €
Excédent (+) 2023	4 006,70€	4 006,70 €
Excédent d'investissement cumulé 2022	1 509,48 €	1 509,48 €
Excédent d'investissement cumulé 2023	5 516.18 €	5 516.18 €
Excédent cumulé	5 528.25 €	5 528.25 €

Après présentation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier et après avoir constaté qu'il y a concordance entre les écritures du compte de gestion 2023 et celles du compte administratif 2023, le Conseil Municipal l'approuve par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés.



17/ BUDGET CIMETIERE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/025

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 12.07 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de

0 €

(D001 au BP 2024)

- un excédent de financement de

5 516,18 €

(R001 au BP 2024)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de

0 €

- en recettes de

0 €

Décide, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section d'investissement (R001 du BP 2024) pour : 5 516,18 €
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2024) pour 12,07 €

18/ REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL PAR LE BUDGET CIMETIERE POUR LA CONSTRUCTION DE CAVEAUX

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/026

Considérant la nécessité de créer des emplacements supplémentaires dans le cimetière de la commune de Franois, la commune a engagé des travaux d'aménagement de 16 caveaux.

Cette activité fait l'objet d'un budget annexe que la commune a autorisé par la délibération 2020/0157.

Il a été nécessaire de financer le budget Cimetière par le budget communal pour engager les travaux en 2020.

Considérant les prévisions de ventes de caveaux, le budget devrait dégager des recettes qui permettront de rembourser en partie l'avance faite par le budget communal en 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés décide :

- de rembourser le budget communal en émettant un titre sur le compte 27638 « créances sur collectivités publiques » du BP communal d'un montant de 9522,88 ϵ et un mandat sur le compte 1687 « Autres dettes » du même montant sur le BP Cimetière

19/ BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CIMETIERE

Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 : Favorable

Délibération du Conseil Municipal 2024/027

A l'issue de la présentation du projet de Budget Primitif 2024 - annexé à la présente délibération – et après en avoir délibéré,

BUDGET CIMETIERE 2024	FONCTIONNEMENT
Dépenses	
605 Achats matériel équipements	15.37 €
7135 Variation de stock de produits	22 558.59 €
Total dépenses	22 573.96 €
Recettes 002 Excédent antérieur reporté	
fonctionnement	12.07 €
70 Vente de produits finis	4 010.00 €
7135 Variation de stock de produits	18 551,89 €
Total recettes	22 573.96 €

BUDGET CIMETIERE 2024	INVESTISSEMENT
Dépenses	
1687 Autres dettes	9 522.88 €
355 Stock de produits finis	18 551.89 €
Total dépenses	28 074.77 €
Recettes	
001 Solde d'exécution d'inv reporté	5 516.18 €
355 Stock de produits finis	22 558.59 €
Total recettes	28 074.77 €

Le Conseil Municipal, appelé à voter, s'est prononcé favorablement, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention.

- sur tous les chapitres de la section de fonctionnement (recettes et dépenses),
- sur tous les articles de recettes et tous les programmes de dépenses de la section d'investissement,
- et sur la balance générale du budget.



20/ MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Rapporteur: Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2024/028

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer pour la validation du nouveau règlement intérieur de la salle des associations dont le projet est annexé en pièce jointe. Les principales modifications concernent :

- 1 procédure de réservation :
 - Modalités de paiement : N'ayant pas de régisseur à la commune, le paiement des locations devra être fait après du SGC du Grand Besançon
- 2 Mise à disposition des salles :
 - > Réservation à la journée uniquement : La salle pourra être louée uniquement à la journée sur les horaires suivants : 8h-22h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, donne son accord à la validation du règlement intérieur modifié et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y relatif, notamment le règlement ainsi modifié.

21/ TARIF DE LA SALLES DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2024/029

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal, la proposition faite par la commission patrimoine de tarifs de la Salle associations. En effet, au regard de l'absence de revalorisation des tarifs depuis l'ouverture de la salle, de l'inflation et de la forte hausse des tarifs de l'énergie, les tarifs suivants s'appliqueront à partir du 15 avril 2024.

- Pour les particuliers de FRANOIS :
 - . Location pour une journée (samedi ou dimanche) : 175 €
- Pour les habitants de SERRE LES SAPINS, les entreprises et associations extérieures à FRANOIS :
 - . Location pour une journée (samedi ou dimanche) : 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstentions des membres présents et représentés,

- Valide les tarifs proposés par la commission
- Valide l'application de ces tarifs à la date du 15 avril 2024
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y relatif.

22/ REMBOURSEMENT DE CAUTION – 4 RUE DE L'EGLISE

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2024/030

Suite au départ de Madame LECLERCQ Leatitia, locataire de l'appartement sis 4 Rue de l'Eglise, un état des lieux a été réalisé par madame Françoise GILLET le 30 mars 2024 en présence des locataires.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât et que les lieux sont laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution de 610,20€ versée lors de la signature du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 610,20€ et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à ce remboursement.

23/ DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAER)

Rapporteur: Jean-Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2024/031

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation du public réalisée en vue de la définition des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAER) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Un dossier d'information sur les ZAER envisagées par la commune a été consultable du 12 février au 15 mars 2024 en mairie.

Un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations.

Le Maire présente le bilan de la concertation du public : deux personnes ont consulté le dossier le 15 mars et aucune personne n'a consigné d'observation sur le registre.

La commune de Franois propose :

- ✓ de ne pas définir de zone d'accélération éolien terrestre sur son territoire,
- ✓ d'étendre la zone géothermie au parc du château au centre du village.
- ✓ d'ajouter le bâtiment Habitat 25 situé rue de la Fontaine à la zone chaleur renouvelable.

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés,

- Identifie les Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables suivant les cartes proposées par l'AUDAB :
 - ✓ solaire photovoltaïque : carte validée,
 - ✓ éolien terrestre : aucune zone de définie sur la commune de Franois,

- 2024/019
- ✓ géothermie : ajout du parc du château au centre du village,
- ✓ chaleur renouvelable : ajout du bâtiment Habitat 25 rue de la Fontaine,
- ✓ hydroélectrique : carte validée.
- ✓ Méthanisation : carte validée
- Et charge le Maire de notifier la présente délibération :
 - ✓ au Secrétaire général, référent préfectoral unique du Doubs,
 - ✓ à la communauté d'agglomération de Gand Besançon Métropole

24/ DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION ET CREATION D'EMPLOI Rapporteur : Martine DELESSARD

Délibération du Conseil Municipal 2024/032

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1, L 332-8, L 542-2 et L 542-3 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 18 septembre 2023,

Monsieur le Maire informe le conseil de la suite favorable donnée à la proposition de promotion interne d'un agent au grade d'agent de maitrise.

Considérant la nécessité de supprimer et créer des emplois permanents d'agent de maitrise en raison cette demande

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi d'agent de maitrise principal à temps plein Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2024,

Grade: Agent de maitrise principal:

ancien effectif: 1nouvel effectif: 0

La création d'un emploi de d'agent de maitrise à temps plein Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 avril 2024

Grade: Agent de maitrise:

- ancien effectif: 0 - nouvel effectif: 1

Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel pour exercer les fonctions d'agent de maitrise

L'adoption du tableau des effectifs ainsi modifié :

Tableau des emplois au 15 avril 2024

GRADES	NOMBRE D'EMPLOYES	NOMBRE D'HEURES
Attaché	1	35
Adjoint administratif	1	20
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	35
Adjoint technique	2	35
	1	9.28
	1	11
	1	9.5
Adjoint technique principal 2ème classe	1	22
Adjoint technique 1ère classe	1	35
	1	35
Agent de maîtrise	1	35
Agent spécialisé principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35
Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	35

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés :

- De supprimer un poste d'agent de maitrise principal à temps plein à compter du 15 avril 2024
- De créer un poste d'agent de maitrise à temps plein à compter du 15 avril 2024
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées qui prendront effet au 15 avril 2024



Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12

25/ TRANSFERT PARTIEL DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE LECTURE PUBLIQUE – MODIFICATION DES STATUTS DE GBM Rapporteur : EMILE BOURGEOIS

Délibération du Conseil Municipal 2024/033

Le Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole s'est prononcé favorablement le 7 mars 2024 sur la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence suivante :

« 26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

Cette délibération a été notifiée aux communes membres de GBM. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2

(...)

26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion, entretien et animation de la Grande Bibliothèque
- Actions d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcée ».

En cas d'accord des communes dans les conditions de majorité qualifiée, les nouveaux statuts de GBM seront ensuite entérinés par arrêté préfectoral.

Le Maire invite le conseil municipal à se prononcer favorablement sur la modification des statuts de GBM exposée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, par 0 voix contre et par 0 abstention des membres présents et représentés, se prononce favorablement sur la modification des statuts de GBM exposés ci-dessus

QUESTIONS DIVERSES

- ➤ Trésorerie au 8 avril 2024 : 793 169,82 €
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h15 au monument aux morts en présence des élèves de l'école élémentaire.
- Les élections européennes seront organisées le 9 juin 2024. Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h. Monsieur le Maire demande aux élus de confirmer leur présence pour tenir les bureaux de vote.
- ➤ Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 3 juin 2024 à 14h en présence des élèves de la classe de CM2.



Liste des délibérations du 8 avril 2024

N°2024/009 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.

N°2024/010: Référentiel M57 – Fongibilité des crédits en fonctionnement et en

investissement

N°2024/011: Compte administratif 2023 du budget communal

N°2024/012 : Compte de gestion 2023 du budget communal établi par monsieur le

Trésorier

N°2024/013 : Budget communal – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

N°2024/014: Vote des taux des impôts directs locaux 2024

N°2024/015 : Approbation du budget de fonctionnement prévisionnel 2024 de Familles

Rurales Franois Serre les Sapins

N°2024/016: Attribution de subventions

N°2024/017: Budget primitif 2024 – Budget communal

N°2024/018: Compte administratif 2023 du budget bois

N°2024/019 : Compte de gestion 2023 du budget bois établi par monsieur le Trésorier

N°2024/020: Budget bois – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

N°2024/021 : Programme de travaux forêt 2024

N°2024/022: Budget primitif 2024 – Budget bois

N°2024/023 : Compte administratif 2023 du budget cimetière

N°2024/024 : Compte de gestion 2023 du budget cimetière établi par monsieur le

Trésorier

N°2024/025: Budget cimetière – Affectation du résultat de fonctionnement 2023

N°2024/026 : Remboursement du budget communal par le budget cimetière pour la

construction de caveaux

N°2024/027: Budget primitif 2024 – Budget cimetière

N°2024/028 : Modification du règlement intérieur de la salle des associations

N°2024/029: Tarifs de la salle des associations

N°2024/030: Remboursement de caution – Appartement 4 Grande Rue

N°2024/031: Définition des Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAER)

N°2024/032 : Délibération portant suppression et création d'emploi

N°2024/033 : Transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique -

Modification des statuts de Gbm

Le Maire,

Le secrétaire,

Jour Lord

Émile BOURGEOIS.

Patrice MOUTON

